



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 13 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
31 octobre 2014

Date d'affichage
5 novembre 2014

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Projet immobilier sur le
terrain de la mairie : 26,
avenue du 6^{ème} RTS et
parcelles attenantes*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (BOUTIER
Jean-Paul, GRISOLLE René,
MAIRESSE Aude, DAVIGNON
Jacques, MANDON-
BONHOMME Céline)

L'an deux mille quatorze, le treize novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et quarante-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

Aucune

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Il est rappelé à l'assemblée que les services de la mairie située 26 avenue du 6^{ème} RTS seront transférés début 2015 dans le nouveau pôle administratif et culturel en cours d'aménagement dans le château de la commune.

Le bâtiment de l'actuelle mairie sera donc libéré, il pourra être désaffecté et déclassé en vue d'une cession.

Le Logis Familial Varois ayant proposé de l'acquérir afin de réaliser un programme immobilier, le conseil municipal en date du 26 juin 2014, considérant le nombre de logements locatifs sociaux à réaliser durant la prochaine période triennale (2014-2016), l'a autorisé à déposer un permis de construire sans attendre la désaffectation et le déclassement de la mairie.

Aujourd'hui, le conseil municipal est informé que ce programme sera réalisé sur l'emprise foncière comprenant les parcelles de l'actuelle mairie, la parcelle de l'ancienne Nougaterie et les parcelles de la famille HENCHE (plan cadastral ci-joint).

L'opération permettra la réalisation de 60 logements locatifs sociaux répartis en 2 bâtiments de hauteur variant du R+2 au R+3.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012 et modifié le 31 janvier 2013 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2014 ;

CONSIDERANT que les services administratifs de la mairie située 26, avenue du 6^{ème} RTS vont être transférés dans le pôle administratif et culturel début 2015 ;

CONSIDERANT que le bâtiment actuel de la mairie sera désaffecté et déclassé début 2015 ;

CONSIDERANT que ce bien sera cédé au logis familial varois qui prévoit la construction d'un programme immobilier de 60 logements locatifs sociaux sur ces parcelles cadastrées section AS n^{os} 128 et 129 et celles attenantes cadastrées section AS n^{os} 130, 255 et 256 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- **PREND ACTE** du projet de construction qui sera composé de 2 bâtiments de hauteur variant du R+2 au R+3 et totalisera 60 logements locatif sociaux,
- **NOTE** que ce programme sera réalisé par le logis familial varois.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 NOV. 2014

20 NOV. 2014



PROJET DE CONSTRUCTION DE
 LOGEMENTS SOCIAUX :
 AVENUE DU 6 RTS
 RUE POLYCARPE
 SOLLIES-PONT - 83 210

ASSIETTE FONCIERE :

SECTION CADASTRALE : AS
 PARCELLES :

- AS 128 : 294 m²
- AS 129 : 457 m²
- AS 130 : 838 m²
- AS 255 : 251 m²
- AS 256 : 684 m²

TOTAL DE LA SURFACE :
 2524 m²

MAITRE D'OUVRAGE :
 LE LOGIS FAMILIAL VAROIS

MAITRE D'OEUVRE :
 ATELIER BLM SUD



EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

SOLLIES-PONT - 83
 14-LLV-SOL-S000

